Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 30

Artikel: Vos questions : nos réponses

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-270336

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la page de l'acheteuse

qui veut connaître ses produits, ses prix, son pouvoir d'achat

Combien dois-je dépenser pour nourrir sainement ma famille ?

Tel est le titre de la nouvelle brochure que la Commission romande des consommatrices met en vente. Préparée par Mme E. Haag, diététicienne et professeur d'enseignement ménager, cette brochure vous propose une semaine de menus équilibrés pour une famille de cinq personnes(dont trois adolescents), pour un couple de personnes âgées, dont l'un des membres est diabétique et pour une mère seule ayant la charge d'un enfant.

Cette brochure peut vous être utile en vous donnant un modèle de nourriture équilibrée, en vous montrant les rations nécessaires aux différents âges de la vie, en vous proposant des repas simples et pourtant variés, et surtout en vous apportant des renseignements précis sur le coût des menus proposés et de l'alimentation en général en cette année 1963. Vous y verrez que la nourriture d'une personne oscille entre 2 fr. 50 et 3 fr. 70 par jour.

Nous vous recommandons très vivement de vous procurer cet opuscule de seize pages, en versant 1 fr. au compte de chèques postaux II. 202 27, Commission romande des consommatrices, vente de brochures, Lausanne.

En devenant membre de la Commission romande, vous pouvez nous aider

Depuis le 21 mars, la Commission romande accepte les membres individuels. Elle espère en trouver beaucoup. Ainsi, ses ressources financières s'en trouveront augmentées et son travail sera plus largement connu.

Si donc le travail de défense des acheteuses, dont vous trouvez un reflet dans cette page, vous intéresse, n'hésitez pas à nous soutenir pas votre cotisation. Celle-ci a été fixée à 10 fr. par an. Elle comprend l'abonnement à « Femmes suisses ». Si vous êtes déjà abonnée, vous serez pour nous un véritable membre-soutien, puisque les 10 fr. iront dans notre caisse ! Les cotisations doivent être versées au Compte de chèques postaux II. 213 14, Commission romande des consommatrices, Lausanne. Merci de ne pas verser par le même bulletin cotisations et payement de brochures, car nous avons ouvert un compte de chèques spécial pour la vente de nos brochures, afin de faciliter le travail de notre caissière.

Qu'est-ce que la percale ?

LES INFORMATIONS DE L'INSTITUT SUISSE DE RECHERCHES MÉNAGÈRES

C'est là une question qui nous est souvent posée. De nombreuses ménagères savent qu'il s'agit d'un tissu utilisé pour la confection de draps et de taies d'oreillers. Mais le nom de percale les amène à en déduire que celle-ci est une étoffe synthétique, si bien qu'elles ignorent si son emploi est à recommander ou s'il n'est pas préférable de s'en tenir aux draps conventionnels en coton et en toile, d'une solidité à toute épreuve.

Contrairement à une idée erronée assez répandue, le tissu de percale n'est pas fabriqué avec des fibres synthétiques, mais avec du *coton pur*. Celui-ci est traité par un procédé spécial, dont le résultat est un tissu fin et très serré, auquel on a donné le nom de percale et qui est utilisé pour la confection de literie.

Quels sont donc les avantages de cette nouvelle étoffe ?

Celle-ci plaît spécialement aux jeunes femmes, notamment à celles qui préparent leur trousseau, car elle peut être obtenue en couleurs plaisantes. Les teintes des qualités essayées par l'IRM ne se sont guère altérées même après une centaine de lessives. Cent lessives ? Mais oui, nous lavons aussi souvent, dans notre institut, la literie que nous avons à examiner. Faisons donc un petit calcul ! Si l'on ne possède de la literie que pour un seul changement et que l'on remplace les draps toutes les deux semaines, chacun de ceux-ci devrait être lavé treize fois par an. Or, jusqu'à ce qu'on ait atteint le chiffre de cent lessives, huit ans se seraient écoulés ! Et cela en admettant que l'on ne dispose que de deux paires par lit, soit deux draps de dessus et deux de dessous. Au bout de huit ans, leur couleur serait aussi belle qu'au premier jour ; ils se seraient évidemment un peu amincis, mais ils seraient encore loin d'être endommagés. C'est déjà un bon bout de temps !

Mais nous avons voulu savoir aussi combien de temps s'écoule avant qu'un drap commence à s'user. Nous avons donc lavé et relavé des draps en percale, jusqu'à quatre cents fois ! Après cela, ils étaient devenus naturellement très minces, et l'on pouvait les déchirer assez facilement. Mais si nous poursuivons notre petit calcul, nous constatons que 400 lessives correspondent à un usage de trente-deux ans. Et il s'agit là, il importe de le souligner, d'un résultat tout à fait remarquable.

En voyant les draps de percale si fins et si minces, personne ne croirait qu'ils sont si résistants. Mais ils présentent encore un autre avantage. Une machine à laver doit être remplie selon le poids du linge — si bien qu'il n'est pas indifférent qu'une pièce de literie ne pèse que 500 g., comme par exemple un drap de percale, ou au contraire 1 kg. ou plus, comme un drap habituel. Ainsi, on peut laver deux fois plus de draps avec la même quantité de poudre à lessive et la même consommation de courant. C'est là un poste qui prend déjà de l'importance au cours des ans. Un nouveau calcul nous le prouvera éloquemment : nous pouvons laver huit draps en percale ou trois à quatre draps habituels dans une machine à laver de 4 kg. (qu'il vaut mieux, en pratique, ne pas remplir uniquement avec des draps, soit dit en passant !). La poudre à lessive nous coûte environ 70 ct. si nous utilisons un produit de marque moyen, tandis que nous devons compter encore 40 ct. pour le courant (à Zurich), ce qui nous donne un total de 1 fr. 10. Par conséquent, le coût s'élève à environ 14 ct. par drap de percale et à 28 ct. au moins par drap habituel (de qualité légère, car un drap de qualité très lourde peut peser jusqu'à 2 kg.). Après cent lessives, nous avons dépensé ainsi 14 fr. pour un drap de percale et 28 fr. pour un drap de coton pas spécialement lourd.

Par lit, le montant est naturellement double, soit 28 fr. pour la percale et 56 fr. pour le coton.

On se demandera dès lors pourquoi l'on n'achète pas uniquement des draps en percale, puisque ceux-ci présentent de si nombreux avantages.

Quels sont leurs inconvénients ?

Car ils en ont aussi, naturellement. Toutefois, la ménagère doit réfléchir afin de savoir si ce sont des inconvénients qui ont de l'importance pour elle, car ils ne peuvent se calculer — comme les avantages — en francs et en centimes ; il s'agit beaucoup plus d'une affaire de goût.

Comme la percale est très fine et légère, les draps confectionnés avec ce tissu se froissent beaucoup plus. Par conséquent, celle qui a la peau délicate d'une princesse n'aimera peut-être pas s'étendre dans des draps qui font si facilement des plis. Lorsqu'on prépare les lits, en outre, il est beaucoup moins facile de tendre correctement et proprement les draps. On mettra plus souvent un drap de percale à la lessive, car son apparence froissée et chiffonnée lui donne l'air d'avoir servi plus longtemps qu'un drap de coton utilisé pendant le même laps de temps. Ce qui annule en partie l'économie sur le lavage que l'on a calculée plus haut. D'un autre côté, ce changement plus fréquent n'est pas mauvais, car une literie moins sale se lave plus facilement et sans une forte adjonction d'agent de blanchiment. Le tissu fin du drap de percale présente encore un autre désavantage : celui qui transpire au lit, même légèrement, à l'impression que le drap est « humide ». Dans tous les cas, il est nécessaire de placer un bon molleton, ayant une capacité d'absorption suffisante, sous chaque drap en percale, car toute personne transpire un tant soit peu.

Et voici encore un dernier point à considérer : l'encombrement !

Une douzaine de draps habituels forment une pile deux fois aussi haute que douze draps de percale. A notre époque de petits appartements, c'est là un point qui a son importance. Mais plus d'une ménagère est fière de son trousseau, et elle éprouve encore plus de fierté — si illogique que cela puisse paraître — lorsqu'elle peut contempler une véritable montagne de linge blanc. Si la pile était deux fois moins haute, elle aurait l'impression de n'avoir aussi que deux fois moins de literie. Sur ce point, par conséquent, chaque femme doit savoir elle-même l'importance qu'elle attache à la grandeur de son armoire à linge.

En résumé, il convient de considérer attentivement ces divers points lorsqu'on doit procéder à l'achat de literie.

Les arguments suivants parlent en faveur de la percale : faible poids, économie dans la consommation des produits à lessive, très grande durabilité, possibilité d'obtenir les draps en diverses couleurs et avec de jolies bordures, encombrement réduit. Par contre, le drap en percale possède une plus faible capacité d'absorption, il se froisse plus facilement et représente moins de volume dans l'armoire à literie.

Une bonne solution nous paraît être la suivante :

Le coton ou le mi-fil pour les draps de dessous, la percale pour ceux de dessus. On bénéficie ainsi des avantages de chaque sorte, la faible capacité d'absorption et la tendance au froissement ne jouant presque aucun rôle pour les draps supérieurs. Combinés avec un oreiller de même teinte, les draps de dessus en couleurs ressortent de façon plaisante sur les draps inférieurs blancs.

Peut-être est-ce la solution que vous choisirez la prochaine fois ?

Tg

Abonnez-vous à la

Librairie circulante RICHARD

6, rue de la Tour-Maîtresse
Téléphone 25 00 11

Grand choix d'anciens livres et toutes les nouveautés françaises et anglaises

Cette page a été fournie par la Commission romande des consommatrices.

Vos questions, *nos réponses*

Mme H., à Lausanne, nous pose la question suivante : « J'ai acheté une chemise en térylène à mon mari en vue d'un départ à l'étranger. Le vendeur m'a affirmé qu'elle n'avait besoin d'aucun repassage. Au premier lavage, j'ai constaté que c'était inexact : la chemise est restée froisée. J'ai voulu la reporter au magasin. Le vendeur m'affirme que je l'ai mal lavée et que c'est de ma faute. J'ai recommencé, je l'ai laissée tremper plusieurs heures, je l'ai suspendue dégoulinante, j'ai tiré sur le col et les manches. Résultat : elle est toujours froissée et immettable. Que puis-je faire ? »

Réponse : Voici le conseil donné par l'Association vaudoise des détaillants en textiles :

« Il est exact que les chemises en térylène n'ont pas besoin d'être repassées. Ce ne sont cependant pas des chemises fines et élégantes. Au porter, la chaleur du corps peut contribuer à les défroisser. La façon de les laver cependant est essentielle. Il ne faut en aucune façon les tordre ou les serrer ni dans l'eau ni en les sortant de celle-ci.

» Si vraiment la chemise présente un défaut, ce qui est possible, il faut que le commerçant ou la cliente elle-même la retourne à la fabrique, des moyens de contrôle lui permettant de trouver si le défaut incriminé est dû au tissage, à l'apprêtage ou à l'usage qui a été fait du vêtement. Si vraiment un défaut est constaté, nul doute que la fabrique ne la remplace aussitôt.

Pour ou contre le berlingot d'un litre ?

La commission économique du Centre de liaison des associations féminines genevoises a protesté auprès des Laiteries Réunies contre l'introduction du berlingot d'un litre de lait pasteurisé, disant qu'il était encombrant et malcommode à l'usage et que le point de vue des ménagères n'avait pas été pris en considération.

La Centrale laitière lausannoise a invité, quant à elle, des représentantes d'associations féminines et familiales à une petite séance d'information quelques jours avant le lancement du berlingot d'un litre. Est-ce à dire que dans la question du berlingot le point de vue des ménagères vaudoises ait été pris en considération ? Certainement pas. Lors de notre visite la machine transformant le papier en berlingots était en montage, la décision était donc prise et irrévocable. Genevoises ou Vaudoises, nous n'avons donc qu'à nous incliner.

Ne nous faisons aucune illusion, le point de vue des ménagères n'a en l'occurrence aucun poids : le berlingot est extrêmement pratique, nous l'avons constaté, pour l'entreprise qui distribue, transporte, vend le lait (poids moindre, pas de retour d'emballages vides, ni de nettoyage de ceux-ci, ni de casse, encombrement minimum). Les entreprises l'adoptent donc pour des raisons de rationalisation et comme elles détiennent le monopole de la vente sur le marché local, elles peuvent en toute tranquillité imposer ce conditionnement aux acheteuses. Si celles-ci veulent du lait pasteurisé, elles devront accepter le berlingot, s'habituer à sa forme et apprendre à l'utiliser correctement.

Si nous ne pouvons rien faire, il y a tout de même deux points qui nous inquiètent : tout d'abord le prix.

Ainsi qu'on nous l'a expliqué, le berlingot de tétrapak est le monopole d'une maison suédoise qui fait payer un prix exorbitant pour ses machines qu'elle ne vend pas, mais loue. Elle fournit tout : papier, machines, paniers de distribution, monteurs, etc., contre une redevance perpétuelle. Est-il juste qu'un produit de grande consommation comme le lait soit alourdi pour le consommateur de frais « d'emballage » aussi considérables ?

Second sujet d'inquiétude : l'emballage en plastique. Le tétrapak est fait de plusieurs couches superposées de papier et de matières synthétiques. Or de nombreux milieux scientifiques, français en particulier,s'inquiètent de la multiplication des emballages en matières synthétiques pour les produits alimentaires, attendu qu'on a la preuve *que certaines de ces matières se dissolvent au contact des matières grasses des aliments. Quels sont donc en Suisse les hommes de science qui ont soumis le tétrapak de nos berlingots à des expériences assez prolongées pour avoir la certitude que les matières synthétiques employées n'auront aucune influence, même à la longue, sur la santé des consommateurs ? Avant de nous incliner devant le berlingot qu'on nous impose, nous aimerions avoir leur opinion.*